



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

Pour diffusion immédiate

LICENCE POUR CHIENS : LA GRATUITÉ POUR LES CITOYENS DE 65 ANS ET PLUS

L'Assomption, le 20 décembre 2018. – À compter du 1^{er} janvier 2019, les citoyens de L'Assomption âgés de 65 ans et plus seront heureux d'apprendre qu'ils pourront désormais se procurer une licence pour leur chien, et ce, tout à fait gratuitement.

Pour se procurer la médaille, il faut obligatoirement se présenter à l'hôtel de ville, sis au 399, rue Dorval en prenant soin d'apporter une pièce d'identité. La limite est d'une seule licence gratuite par propriétaire.

Ce faisant, la municipalité devient la deuxième ville de la MRC de L'Assomption à offrir une telle gratuité aux aînés. Les autorités municipales ont à cœur la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyennes et citoyens et mettent tout en œuvre pour l'améliorer et faciliter l'accès aux différents services.

Cette gratuité répond d'ailleurs à une demande fortement exprimée par ce groupe d'âge de la population assomptionniste et l'administration municipale est fière de pouvoir lui offrir.

La Ville de L'Assomption rappelle que le nombre total de chiens et de chats qu'il est permis de garder par propriétaire, dans une unité d'habitation ou sur le terrain où est située cette unité d'habitation, ne doit pas excéder trois et que l'animal doit porter en tout temps sa médaille. Aussi, le renouvellement de la médaille devra se faire à chaque année civile.

- 30 -

Source : Ville de L'Assomption
450 589-5671, poste 2015

Communiqué